

REPUBLIQUE FRANCAISE
METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU VENDREDI 8 FÉVRIER 2019**

**CM2019/02/08/25 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
AU SEIN DES CONSEILS DE SURVEILLANCE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE.**

DATE DE LA CONVOCATION : 1^{ER} FEVRIER 2019
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER
SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITZKOVITCH

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5219-1 ;
VU le code de santé publique, en particulier son article R. 6143-3 ;
VU l'article 12 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et l'article 59 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
VU le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris ;
VU la délibération CM 2016/11/01 portant désignation de Alain-Bernard Boulanger et de Yves Révillon au conseil de surveillance de l'EPS Roger Prévot,
VU la délibération CM 2017/06/23/02 portant désignation de Jean-Claude Kennedy et de Christine Lavarde au conseil de surveillance du groupe Paul Guiraud,
VU les délibérations CM 2017/06/23/02 et CM2018/06/28/20 portant désignation de Michel Herbillon et Christian Fautré au conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de Créteil;
CONSIDERANT la démission de Michel Herbillon adressée au CHI de Créteil, ,
CONSIDERANT qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein de chacun de ces organismes et qu'en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, les nominations prennent effet immédiatement, sans qu'il y ait besoin de procéder au scrutin secret ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

DESIGNE Sylvain BERRIOS afin de siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de Créteil.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison